



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Diplômes exigés pour le recrutement
des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par la voie contractuelle
ATSS**

(Diplômes requis pour s'inscrire au concours externe)

CONCOURS	TITRES ou DIPLOMES REQUIS et/ou EXPERIENCES PROFESSIONNELLES
Attaché d'administration de l'état (AAE)	Les candidats doivent être titulaires d'un BAC+3 ou équivalent
Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES)	Les candidats doivent être titulaires du baccalauréat, d'un titre, un diplôme ou au moins de niveau IV.
Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES)	Sans condition de diplôme.
Adjoint technique de recherche et de formation – BAP A et B (ATRF)	Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de niveau V ((CAP ou BEP) ou d'une qualification reconnue équivalente.
Infirmier de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (INFENES)	Les candidats doivent être titulaires, au moment des épreuves, soit : <ul style="list-style-type: none"> • soit d'un titre de formation ou diplôme mentionnés aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, • soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.
Assistant de Service Social (ASSAE)	Les candidats doivent être titulaires, soit : <ul style="list-style-type: none"> • du diplôme d'État français d'Assistant de Service Social ; • d'un titre prévu à l'article L411-1 à L411-6 du code de l'action sociale et des familles.